



REGLEMENT INTERIEUR ELAN GYM JOINVILLE 2019-2020

Inscription

L'inscription sera effective à la réception du dossier complet.

Les cours sont payables à l'année dès l'inscription.

Si toutefois un adhérent changeait d'avis sur son inscription, cela devra se faire avant le début des vacances de la Toussaint. Il n'y aura pas de remboursement au-delà de cette date.

Les élèves sont inscrits dans les cours correspondant à leur âge et leur niveau.

Assurance

L'Association est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. De son côté, l'adhérent déclare détenir une police d'assurance au titre de sa responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même.

Absence

En cas d'absence, merci de prévenir en appelant le gymnase au 01 48 89 92 84, ou le numéro de l'entraîneur de votre fille si elle vous le communique.

Ponctualité et Assiduité

L'assiduité et la ponctualité des adhérents sont essentielles à la bonne marche de l'Association ainsi qu'à la progression des adhérents. Les horaires de début et de fin de cours doivent être respectés.

Arriver 10 min. avant l'heure du cours afin d'être prête à l'heure. Une avance de plus de 10min n'est pas nécessaire, au risque de déranger les cours précédents encore en activité.

Tout retard devra être excusé. Après 3 retards consécutifs, les parents seront prévenus.

Présence des Parents

Les parents peuvent assister **uniquement** au premier cours de l'année.

Il n'est pas souhaitable qu'ils restent au gymnase pendant les cours.

Il est interdit aux parents de rester dans les gradins durant les cours, et ce toute l'année.

Tenue

Les adhérents doivent avoir une tenue sportive adaptée à la pratique de la gymnastique :

- soit un justaucorps
- soit un leggings, cycliste ou shorty noir de préférence, avec un t-shirt de sport près du corps.

Les cheveux doivent être attachés.

Pas de chaussettes seules, pieds-nus ou chaussons souples.

Une bouteille d'eau ou gourde remplie (évitée les allers-retours au wc)

Pas de montre, ni de bijoux : ils doivent être retirés avant l'entraînement.

Pas de chewing-gum : ils doivent être jetés avant l'entraînement.

Pas de téléphone portable : ils doivent être laissés au vestiaire durant l'entraînement.

L'adhérent n'ayant pas une tenue adéquate à la pratique de la gymnastique ne pourra pas participer à l'entraînement.

Installation et Rangement

Tous les adhérents participent à l'installation et au rangement du matériel de gymnastique. La durée des séances étant courte, prévoir de venir 10 min avant l'heure du cours pour l'installation.

Disponibilité Entraîneurs

Les entraîneurs et responsables sont à votre disposition en fin de séance, après le rangement du matériel, pour répondre à toute question particulière.

Accidents

En cas d'accident, les parents sont avertis par téléphone.

En cas d'accident nécessitant l'intervention de secours, les parents sont avertis par téléphone, en cas de non-réponse, l'Association fera appel aux pompiers.

Vols

L'Association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets personnels.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur lors des entraînements (bijoux, argent, téléphone portable, vêtement de cuir, etc.)

Responsabilité

La responsabilité de l'entraîneur, des cadres et des bénévoles de l'Association commence au début de la séance et se termine à la fin de la séance à laquelle l'adhérent est normalement inscrit.

Si l'adhérent reste dans les locaux à l'issue de la séance pour attendre un parent, la responsabilité en incombe aux parents, tuteur, ou accompagnateur désigné.

Discipline et Règles de Vie

Tous les adhérents se doivent de respecter les règles de l'Association, et les règles de vie en communauté :

- Respecter les règles de vie en collectivité : ponctualité, politesse, tenue correcte, etc.
- Respecter les autres : partenaires, entraîneurs, cadres, etc.
- Refuser la violence sous toutes ses formes.
- Ne pas mâcher de chewing-gum, ou autre nourriture.

Face à tout comportement irrespectueux, l'Association se réserve la possibilité de prendre des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Et ce pour chaque adhérent dont la conduite lors de l'entraînement dans l'enceinte du gymnase, ou lors des compétitions (attitude à l'égard des gymnastes, entraîneurs, cadres et personnel) irait à l'encontre du bon fonctionnement de l'Association.

Ces sanctions seront appliquées sous forme d'avertissements comme suit :

- 1° Avertissement : une semaine de renvoi
- 2° Avertissement : un mois d'exclusion
- 3° Avertissement : exclusion définitive

Chaque sanction sera communiquée à l'adhérent et à ses parents (à la suite d'une ou plusieurs mises en garde qui aura été donné en amont).

L'Association se réserve le droit de modifier ou d'adapter la sanction en fonction de chaque situation rencontrée.

Nom et Prénom de l'Adhérent :

Fait à Joinville-le-Pont, le :

Signatures, précédées de la mention, « lu et approuvé » :

Parent ou Responsable Légal :

Adhérent :